

RAPPORT

Direction des ressources humaines
Service du développement professionnel
et des conditions de travail
Sous-direction du recrutement et de la mobilité
Bureau des recrutements par concours

12 décembre 2017

RAPPORT DU JURY

concours interne et externe des officiers de port
Session 2017



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V1	27/07/17	M. Bruno BARADUC

SOMMAIRE

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	4
2 - ÉPREUVES ÉCRITES.....	4
2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats.....	5
2.1.1 - Thème : droit maritime.....	5
2.1.2 - Thème : stabilité et sûreté.....	5
2.1.3 - Thème : opérations maritimes.....	5
2.2 - Anglais.....	6
3 - ÉPREUVES ORALES.....	6
3.1 - Observations.....	6
3.1.1 - Questions orales d'ordre général.....	7
3.1.2 - Questions orales d'ordre technique.....	7
3.2 - Anglais.....	7
4 - STATISTIQUES.....	8

Rapport général du président du jury

Monsieur Bruno BARADUC, Administrateur général hors classe

CONCOURS INTERNE ET EXTERNE D'OFFICIERS DE PORT

SESSION 2017

1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le concours 2017 s'est déroulé le 24 mars 2017 (épreuves écrites) et les 30, 31 mai 2017 (épreuves orales).

Le concours était ouvert pour 4 postes selon l'[arrêté du 15 mars 2017](#), répartis de la manière suivante:

- 2 postes pour le concours interne
- 2 postes pour le concours externe.

Le jury avait été préalablement composé selon l'[arrêté du 1 février 2017](#)

Le nombre de candidats inscrits s'est élevé à 23 pour le concours externe et 16 pour le concours interne.

11 candidats étaient présents aux épreuves écrites pour le concours externe et 13 pour le concours interne.

À l'issue de ces épreuves le jury a déclaré admissibles 6 candidats au titre du concours externe et 4 candidats au titre du concours interne, soit respectivement 3 fois et 2 fois le nombre de postes à pourvoir.

Que ce soit pour le concours externe ou pour le concours interne, le jury n'a pas pu retenir davantage de candidats pour les épreuves d'admission compte tenu du niveau des notes des épreuves écrites. Le nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire a été particulièrement élevé (6/11 au concours externe et 8/13 au concours interne).

2 - ÉPREUVES ÉCRITES

L'épreuve était commune aux deux concours, externe et interne. Elle consistait en un cas concret, retraçant une situation typique pouvant se retrouver dans le cadre de la fonction de commandant de port.

Elle donne lieu aux commentaires suivants :

L'épreuve écrite comportait un nombre assez important de questions réparties en trois thèmes : Droit maritime ; Opérations maritimes ; Stabilité et Sécurité maritime.

La gestion du temps n'a pas semblé très bonne entre les différents thèmes, au regard des points attribués à chacun d'eux.

Le niveau demandé pour le concours d'OP est d'avoir des connaissances dans ces différents domaines et de savoir les mettre en œuvre sur des cas pratiques. Le niveau des copies a été jugé moyen pour les trois thèmes.

Sur un total de 24 copies, 4 seulement étaient d'un bon niveau et 6 d'un niveau moyen pouvant être retenues pour les épreuves orales.

Les autres copies, que ce soit au concours externe ou au concours interne étaient d'un niveau très insuffisant, conduisant parfois à une note éliminatoire (inférieure ou égale à 8/20) pour l'épreuve écrite. Trois candidats, un au concours externe et deux au concours interne ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve de langue anglaise. Aucun de ces trois candidats n'avait obtenu une note suffisante à l'épreuve écrite pour être admissible à l'oral.

2.1 - Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

2.1.1 - Thème : droit maritime

La partie de l'épreuve consacrée au droit maritime ne comportait aucune difficulté particulière. De manière générale, le droit maritime n'est pas assez travaillé. Au concours d'OP, il est demandé aux candidats plus que des simples notions dans cette matière.

2.1.2 - Thème : stabilité et sûreté

De nombreux candidats n'ont pas répondu au problème posé et la moyenne des points a été de 1.25 sur 4. Les candidats devront donc impérativement améliorer leur connaissance en matière de stabilité du navire. En structure du navire, le niveau général a également été jugé insuffisant. Si les candidats savent placer les éléments principaux du navire (panneaux de cales, pont de franc bord), très peu savent placer les éléments de structures même du navire (carlingue, varangue). En sûreté maritime et portuaire, la qualité des réponses apportées dans le domaine correspond au niveau exigible au concours d'OPA. Il est loin d'être suffisant pour le concours d'OP. La moyenne des notes obtenues pour ce thème a été de 1.5/3.5. Malgré l'extrait du code des transports fourni, les candidats ne se sont pas servis de celui-ci pour répondre à la question du classement de l'IP. Les réponses apportées étaient souvent peu structurées et très approximatives alors que la réponse était dans les documents fournis. Le plan « Vigipirate » était mal connu. Les candidats sont restés sur l'ancienne version alors que la nouvelle version est en libre consultation sur internet.

2.1.3 - Thème : opérations maritimes

De graves lacunes ont émaillé les réponses aux questions posées sur le thème des opérations maritimes. Le correcteur a noté que « les 3/4 des candidats ne savent pas que la gîte augmente le tirant d'eau d'un navire, c'est inquiétant ». Une copie était quasiment illisible.

2.2 - Anglais

Le niveau en anglais des candidats est globalement satisfaisant, et plus élevé que l'année précédente. La traduction de l'anglais vers le français était bonne ; la traduction du français vers l'anglais était bonne ou très bonne.

3 - ÉPREUVES ORALES

3.1 - Observations

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury, à partir notamment des éléments figurant dans le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Il est donc bon de rappeler aux candidats tout le soin qu'ils doivent apporter à la rédaction et à la présentation de ce document et, bien évidemment à l'exactitude des informations qui le composent. Toute incertitude ou doute sur son contenu pénalise fortement le candidat.

La première partie de l'épreuve consiste en une présentation du candidat, de son expérience professionnelle et de ses motivations pour la carrière envisagée. Cette partie est essentielle et doit être préparée avec soin par les candidats, tant dans son contenu que dans la forme de la présentation (expression orale, cohérence, organisation du propos, choix des items présentés, durée...). Il est conseillé aux candidats de se préparer et de répéter leur présentation. Le candidat doit mettre en valeur chaque élément dans sa présentation au regard de la fonction qu'il sera appelé à exercer. Il ne doit pas se contenter de « raconter » sa vie professionnelle antérieure. Qu'apportera-t-il comme compétence, comme savoir-faire ou savoir-être dans son métier d'officier de port ?

La moitié des candidats n'avait pas suffisamment préparé la présentation de son parcours professionnel.

La présentation générale (tenue, empathie) est également importante pour un concours de ce niveau.

L'entretien se poursuivait ensuite avec des questions réparties entre les trois membres du jury à temps équivalent. Elles portaient soit sur l'acquis professionnel, soit sur des points techniques, soit sur la motivation des candidats. Il n'y a aucun piège dans ces questions qui sont une simple vérification du niveau d'expertise ou de l'aisance des candidats dans les différents domaines qu'ils sont censés maîtriser.

La grille d'évaluation comportait les 5 rubriques suivantes : Expérience professionnelle (diversité, responsabilités exercées, management) ; connaissances administratives et juridiques ; connaissances techniques et maritimes ; personnalité : sens relationnel, maîtrise de soi, savoir être ; motivation du candidat.

Ce type d'entretien permet au jury de se forger à coup sûr une opinion sur la capacité du candidat à exercer les fonctions pour lesquelles il concourt. Et, de fait, les membres du jury ont eu pour chacun d'eux une évaluation très proche.

10 candidats étaient admissibles à l'épreuve orale. 6 au titre du concours externe et 4 au titre du concours interne. Deux candidats du concours externe ne se sont pas présentés sans que le motif en ait été connu et deux autres étaient également admissibles au concours d'OPA. Au final, ce sont donc 4 candidats qui ont concouru pour chaque concours, pour deux places offertes pour chacun d'eux.

Deux candidats, un pour chaque concours, ont obtenu une note éliminatoire du fait d'un niveau général jugé insuffisant au regard des compétences attendues pour exercer les fonctions d'officier de port et potentiellement de commandant de port.

Un candidat s'est présenté dans une tenue jugée peu en rapport avec la fonction d'officier ou de commandant de port. Cela n'a pas eu d'incidence sur sa note mais cela aurait pu jouer en cas d'égalité de points.

La sélectivité à l'épreuve d'admissibilité était donc assez faible mais deux candidats du concours externe et deux du concours interne se sont très nettement démarqués. Le niveau des candidats reçus au titre de la liste principale a donc été jugé très élevé par le jury. Un candidat a été admis sur liste complémentaire pour chacun des concours avec un écart de niveau marqué par rapport aux reçus de la liste principale.

3.1.1 - Questions orales d'ordre général

Les questions d'ordre général ont été posées à partir du dossier de RAEP. À une ou deux exceptions près, les candidats se sont bien sortis de cette partie de l'entretien.

3.1.2 - Questions orales d'ordre technique

Les mêmes remarques peuvent être faites que pour l'épreuve écrite. Certaines questions ont été posées à nouveau, soit de la même façon, soit de façon plus approfondie sans que certains candidats aient amélioré leurs réponses. Cela a été jugé comme un manque de curiosité par le jury et une faible envie de progresser.

D'une manière générale, ce manque de curiosité pour les questions maritimes a pu être noté à partir de questions « d'actualité maritime » puisées dans le journal « Le marin ».

Le niveau en droit administratif est apparu assez faible et devrait faire l'objet d'une préparation renforcée car c'est un aspect important de la fonction d'officier de port et surtout de commandant de port.

3.2 - Anglais

L'oral d'anglais consistait à répondre à des questions précises liées à l'expérience des candidats, à leurs motivations, aux types de navire qu'ils connaissent, et au poste qu'ils occupent. La deuxième partie concernait la sécurité des opérations dans les ports. L'exercice a montré une vraie différence de niveau de langue entre les candidats. En général, le niveau était plus élevé que les années précédentes

4 - STATISTIQUES

EXTERNE							
Année	Nombre de poste	Nb Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents oral	Liste principale	Liste complémentaire
2010	2	7	2	2	2	1	0
2011	3	7	5	4	4	3	1
2012	3	10	5	4	4	3	1
2013	2	14	10	5	5	2	1
2014	3	15	11	6	6	3	0
2017	2	11	11	6	4	2	1

INTERNE							
Année	Nombre de poste	Nb Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents oral	Liste principale	Liste complémentaire
2010	2	6	6	4	4	2	2
2011	3	6	6	4	4	3	1
2012	3	6	6	6	6	3	1
2013	1	7	6	3	3	1	1
2014	1	4	3	1	1	1	0
2017	2	13	11	4	4	2	1

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires

Secrétariat général
92 055 La Défense cedex

Tél. 01 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr – www.cohesion-territoires.gouv.fr